



**Section  
des administrations centrales  
SDAC**

## **Notes à propos du CHSCT d'administration centrale du mercredi 14 mai 2014**

*Dernière séance pour le Président de séance, le Secrétaire général-adjoint, qui s'en va rejoindre la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris. Il n'a pu s'empêcher, comme à son habitude, d'asséner des expériences passées et des discours de politique générale qui n'ont pas lieu d'être dans une instance où il lui a d'ailleurs été précisé que sa fonction devait se limiter à l'écoute des représentants du personnel et de mettre tout en place pour résoudre les dysfonctionnements liés à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail en administration centrale.*

*La CGT-Culture en profite pour dénoncer le peu d'espaces accordés aux débats sur les politiques culturelles alors même que d'autres instances existantes devraient en donner l'opportunité.*

### **goia**

La présentation du programme de gestion et organisation de l'information administrative (GOIA), logiciel de gestion du courrier a été l'occasion pour la CGT-Culture de rappeler l'importance de la consultation préalable du bon panel d'agents concernés et de toujours mettre dans la boucle l'inspection santé-sécurité-travail et la médecine préventive.

### **indigo**

Pour INDIGO, le nouvel annuaire du MCC, a été dénoncé les déficits de connaissance des conditions de travail et du respect du dialogue social et de ses instances. Ainsi, un tel ouvrage impactant l'ensemble du ministère se doit de passer au préalable par un chsct ministériel. On devra éviter par ailleurs d'en prendre connaissance par Sémaphore...

### **formations**

Dans ces deux cas, la CGT-Culture insiste sur l'importance des formations à mettre en place pour les agents concernés, réflexe qui devrait être systématique lors de toute évolution d'outils et de procédures.

### **visiteurs**

Un nouveau règlement pour les visiteurs Bons-Enfants présente, quant à lui, un cahier des charges particulièrement clair et pertinent. On attend cependant toujours le règlement intérieur du bâtiment.

### **risques**

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), lui aussi, se fait attendre : on en oublie vite que c'est un document annuel. Mais les promesses vont bon train pour qu'ils ne deviennent pas quinquennal.

### **création**

La DGCA, décrétée en « état de mal être » depuis quelques mois, fait l'objet d'un suivi particulier : son directeur et son adjointe ont eu à répondre à l'expert que nous avons nommé pour témoigner du ressenti des agents de cette administration : l'atmosphère reste

lourde, l'articulation entre métiers et réalités stratégiques et budgétaires mal définie. Le projet de service devrait aboutir après plusieurs années de réflexions diverses. Et, surtout, la question demeure posée du poids de la politique du MCC et la DGCA en particulier dans le cadre d'une déconcentration accélérée et des 19 milliards d'économie des préfets. L'hypothèse d'une Direction des enseignements supérieurs culture y est particulièrement ressentie dans l'attente du rapport confié à l'IGAC sur le devenir de la gestion des enseignements supérieurs au sein de l'administration centrale. Les problèmes de tutelle des établissements publics continuent à se poser de façon cruciale.

### **bricolages**

Il est rappelé au SRH le nombre de contrats illicites toujours en cours, et comment, en aucun cas, les conséquences des bricolages de l'État ne doivent retomber sur les agents. Les réunions de travail avec les agents et les organisations syndicales vont reprendre.

### **conducteurs**

Nous avons également demandé que la réunion, plusieurs fois reportée, ayant trait à l'évolution de l'organisation du travail des conducteurs doive se tenir avant l'été : l'administration est d'accord, d'ailleurs une réunion interne sur ce sujet devait se tenir dès le lendemain.

### **innovations**

Autre suivi, celui du Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI) au sein du SG, qui subit les malchances de déshérence de chef de service depuis deux ans et, dans le cas particulier des missions vouées à la cohésion sociale, la disparition attendue de deux postes, l'un attaché au protocole culture-santé, l'autre à la solidarité et au monde du travail au moment où la Ministre ne cesse de présenter la cohésion sociale comme un des fers de lance de sa politique.

Le président de séance, dans l'oubli du travail accompli depuis une dizaine d'années par son administration dans le domaine de la démocratie culturelle, ne voit pas en la perte de postes le moindre tracassé, convaincu qu'une politique culturelle n'est pas l'addition de politiques sectorielles, que « l'administration n'est pas productrice de contenus » et que le travail partagé est seul source de bienfait : il suffit de donner du « sens au travail » pour partager une politique publique. Surcharges de travail ? : sans complexes, le Président nous dit en d'autres termes qu'il faut interroger le travail et découvrir, en le consultant, beaucoup de choses à abandonner. Nous sommes plusieurs à nous interroger sur cet étrange comportement pour justifier les dégraissages de postes de la RGPP à la MAP.

Dans ce cadre là, on ne s'étonnera même plus que le multimédia ne soit plus reconnu comme sujet de « recherche » au ministère de la Culture.

### **transversalités**

La CGT-Culture relève la perte de pouvoir « transversal » du Secrétariat général dans de nombreux domaines : affaires internationales, juridiques, départements des publics... Le Président déroule alors, en une belle litanie, un long inventaire de réunions transversales : ce qui ne fait en aucun cas foi de la véritable transversalité exigée pour le meilleur fonctionnement du ministère.

### **communication**

Il est enfin relevé, à l'occasion d'un débat avec le Délégué à la communication, tout à fait attentif, l'importance des réunions de service et des échanges professionnels qui doivent permettre à chacun de bien trouver la place de sa mission. Il est évoqué également la question du service de presse et le rapport qui vient d'être terminé sur la création d'une cellule de presse auprès de la ministre et dont on demande la transmission la plus rapide. Concernant le pôle Presse et Relations publiques, on a réaffirmé l'obligation de bien encadrer les heures faites en surplus par ses agents pour que les récupérations soient effectives, en précisant que ces heures faites à la demande de la hiérarchie doivent impérativement avoir l'accord de l'agent et en aucun cas ne peuvent être imposées.